

La Presqu'île à Tue Tête FICHE D'INSCRIPTION 2026-2027

NOM : Prénom :
Adresse :
CP : Ville :
N° de téléphone : Portable :
Whatsapp (principal outil de communications et d'informations) : Oui Non
Date de naissance : Classe (enfants) :
Adresse mail :
Observations : (Ex : allergies, asthme... etc.)

Somme réglée : €
espèces chèque(s) virement(s) en versements tickets
CAF € chèque(s) vacances majorés de 2,5% ... €
Conseil départemental €
Je déclare avoir souscrit une assurance responsabilité civile :

Personne à contacter en cas d'urgence : pour toute inscription

NOM/ Prénom / N°tel :

NOM/ Prénom / N°tel :

Responsable légal 1 (cadre réservé à l'inscription des mineurs)

NOM : Prénom :

. N° portable : /

Lien avec l'enfant

Responsable légal 2 (cadre réservé à l'inscription des mineurs)

NOM : Prénom :

. N° portable : /

Lien avec l'enfant

Liste des personnes ayant l'autorisation de prendre l'enfant :

1 : 2 :

Inscription l'atelier / aux ateliers suivant(s) : (cocher votre choix/vos choix)

Enfants :

- Jardin musical (2/3 ans) **mercredi 10h / 10h55**
- Musiciens en herbe (3/4 ans) **mercredi 11h / 12h**
- Mêmes musiciens (5/8 ans) **mercredi 15h30 / 16h30**
- Osez la musique (à partir de 9 ans) **mercredi 14h / 15h30**
- Gospel (à partir de 12 ans sous conditions*)

Adultes :

- Mercredi
 - **groupe intergénérationnel Mercredi 14h/ 15h30**
- Gospel **vendredi 18h45 /21h**
- Chansons françaises (majeurs) (réservé aux renouvellements)

Mardi 19h00 / 21h (en Liste d'attente groupe complet jusqu'en mars 2027)

Je déclare bénéficier d'un tarif famille pour personnes (livret de famille) :

Demande d'autorisation d'utilisation de l'image d'une personne :*

OBLIGATOIRE pour le groupe chansons françaises

Je soussigné(e),

NOM : Prénom :

autorise l'association La Presqu'île à Tue Tête à utiliser et diffuser, à titre gratuit et non exclusif, des photographies me représentant / **représentant mon enfant** Nom :
Prénom..... , réalisées lors des animations de l'association (Ateliers, spectacles, répétitions, ...).

Les photographies susmentionnées sont susceptibles d'être reproduites sur les supports suivants :

- Publication dans les journaux
- Publication sur les flyers ou programmes
- Diffusion sur le site web de l'association www.atuetete.net
- Diffusion sur la page Facebook de l'association <https://www.facebook.com/La-presqu'île-à-tue-tête-1504227669833093/>

à..... le ... / .. /2026

Signature de l'adhérent :

Signature du représentant légal pour les mineurs :

FICHE Bénévole 2026-2027 (à compléter impérativement)

NOM :Prénom :
. Ville :
N° de téléphone : Portable :
Adresse mail :

En vous inscrivant dans une association, vous choisissez d'y être Bénévole. A ce titre, vous pouvez faire le choix d'aider l'association en fonction de vos possibilités. Prenez quelques instants pour nous indiquer votre choix en cochant les cases.

1. **Je ne peux pas m'engager cette année**
2. **Je souhaite soutenir financièrement l'association en faisant un don** : ▪ Don de € (paiement dissocié de l'adhésion)
3. **Je souhaite aider ponctuellement l'association**_(Participation au Transport, montage et démontage du matériel servant aux ateliers enfants ou aux concerts)
4. **Je m'engage à participer à un maximum des différentes prestations en tant que choriste.**
- 5 **Je souhaiterais intégrer, à terme, le conseil d'administration (avec une obligation de discrétion, cf règlement intérieur) en m'engageant de préférence sur le(s) domaine(s) suivant** :
 - Relations / Coordination
 - Comptabilité / Trésorerie
 - Secrétariat
 - Gestion des Inscriptions
 - Encadrement des activités enfants
 - Evènementiel

En m'engageant dans le conseil d'administration je certifie sur l'honneur n'avoir aucun conflit d'intérêt dans une structure pouvant être jugée similaire (professionnelle ou loisirs)

Participer à nos activités étant déjà une forme de soutien, nous tenons d'ores et déjà à vous en remercier.

Je déclare avoir pris connaissance du règlement intérieur (ci joint) et m'engage à le respecter :

Signature

Règlement intérieur de l'association La Presqu'île à Tue-tête

L'objet du présent règlement est de fixer les cadres de fonctionnement des instances de l'association et des activités.

1. Conditions d'adhésion :

♪ L'adhésion à l'association n'est valable que si le ou la demandeur(e) accepte explicitement les termes du présent règlement et est à jour de ses adhésions et /ou cotisations.

2. Fonctionnement des instances :

- ♪ Ne peuvent être élus au conseil d'administration, uniquement les adhérents bénévoles répondant à une ou plusieurs conditions nécessaires, listées sur la « fiche bénévole ».
- ♪ Toute candidature doit être déposée avant le 15 juin précédent l'assemblée générale. Elle fera l'objet d'une étude du bureau permettant d'en définir l'éligibilité ou non.
- ♪ Le conseil d'administration peut refuser une candidature si celle-ci présente une ou plusieurs incompatibilité(s) avec le présent règlement.
- ♪ Les membres du conseil d'administration ont l'obligation de discrétion sur l'ensemble des sujets abordés. De fait, toutes les informations partagées lors des discussions des réunions de travail et des CA sont réputées confidentielles et ne peuvent être divulguées ou utilisées sans autorisation préalable du bureau.
- ♪ Le conseil d'administration (CA) se réunit sur convocation de l'un des coprésidents. Il peut également siéger valablement à la demande du quart de ses membres. Le vote par procuration est autorisé lors des sessions ordinaires. L'administrateur valablement empêché peut confier sa procuration à un autre administrateur de son choix. Nul administrateur ne peut cumuler plus d'une procuration en plus de sa propre voix. En cas d'égalité des voix, si l'un(e) des co-présidents(es) est présent(e) ou représenté(e) sa voix est prépondérante.
- ♪ Le CA établit ses propres règles de fonctionnement.
- ♪ Le bureau, issu du CA se réunit sur invitation d'un des membres du bureau.
- ♪ Les élus co-financeurs, membres de droit selon les statuts, désignent, s'ils le souhaitent, un représentant de leur structure qui sera membre de fait du CA.

3. Fonctionnement des activités

- ♪ Les orientations du programme artistique de l'année sont déterminées par Séverine CORDIER, Directrice, en accord avec les membres adhérents du CA.
- ♪ Le paiement de l'adhésion et des cotisations doit être effectué au maximum à la troisième séance d'activité, sous enveloppe fermée, en plusieurs fois si besoin (sur les 10 mois d'activité maximum) soit lors des activités dans une boîte mise à disposition à cet effet, soit auprès d'un membre du CA, dûment mandaté, avant ou après les activités.
- ♪ Pour faciliter les échanges (administratifs, financiers et autres) et pour assurer le bon déroulement des ateliers (enfants et adultes), des membres du CA sont généralement présents lors des séances.
- ♪ Sauf cas particulier apprécié par le CA, aucun remboursement ne sera possible en cas d'absence ou d'arrêt définitif de la participation aux activités.
- ♪ Si l'association n'est en rien responsable de l'interruption des activités (salles inaccessibles, confinement...etc) aucun remboursement ne sera proposé. Seule une réduction en cas d'inscription l'année suivante peut être envisagée par le conseil d'administration.
- ♪ Tout participant doit se montrer respectueux de la ponctualité, du matériel et des locaux.
- ♪ Un respect mutuel est indispensable entre les adhérents, les participants aux ateliers, les membres du CA (adhérents, membres de droit ou d'honneur).
- ♪ Toute inscription à une activité sous-entend un engagement à être présent à un maximum de séances et de représentations.
- ♪ La consommation d'alcool est interdite sur les activités, stages et/ ou représentations et est à consommer avec modération lors des occasions festives.
- ♪ Tout comportement inadapté peut amener une décision d'exclusion et/ou de radiation, après étude de la situation par le CA.
- ♪ La cheffe de chœur se réserve le droit d'annuler l'atelier si le nombre de présents est jugé insuffisant.
- ♪ Les salles sont choisies en fonction de la disponibilité des locaux et de leur compatibilité avec les activités de l'association
- ♪ Il est possible qu'une demande d'adhésion soit refusée :
 - ♪ si la Cheffe de Chœur estime que le profil ne correspond pas aux attentes du projet.
 - ♪ si l'atelier souhaité est complet, dans ce cas, nous mettrons l'inscription en liste d'attente.
 - ♪ si le postulant exprime un profond désaccord avec les objectifs et les projets mis en place par l'association.
 - ♪ si l'accompagnement d'un l'enfant nécessite un accueil spécialisé ne répondant pas à la formation des encadrants, la situation sera alors étudiée au cas par cas.

♪ Les lieux, heures, de répétitions, susceptibles d'être modifiés, sont transmis par whatsapp principalement (SMS si vous n'avez pas cette application), **il est indispensable de communiquer un numéro de téléphone portable dès la première séance en envoyant un message au 0627283532 (Nom / prénom / prénom de l'enfant / Atelier).** ♪ certaines informations ou invitations sont envoyées par mail. Merci de nous envoyer un mail à bureauassopresquile@gmail.com en indiquant vos noms prénom et ateliers.

4. Activités enfants, adolescents

- ♪ L'accueil n'est assuré que **5 minutes avant le démarrage.**
- ♪ Un adulte responsable doit accompagner l'enfant jusqu'à la salle et venir l'y chercher. Tout adulte amenant un enfant aux ateliers doit impérativement s'assurer de la présence d'un encadrant avant de le déposer.
- ♪ En cas d'absence, prévenir la cheffe de chœur qui pourra en cas d'absences répétées alerter le Bureau sur la possibilité de poursuivre l'apprentissage.
- ♪ Seul l'accompagnateur des enfants participant à l'atelier du « jardin musical » est admis dans la salle avec l'enfant et uniquement le premier quart d'heure considéré temps d'accueil.
- ♪ Tout enfant participant aux ateliers (musiciens en herbe et mêmes musiciens) doit se procurer une flûte soprano à doigté baroque (l'association la propose à 6 € l'unité).
- ♪ Concernant l'inscription des jeunes de 12 à 16 ans à l'activité Gospel, l'association se décharge de toute responsabilité avant, pendant et après l'atelier. Nous demandons aux familles de s'assurer de la présence d'un adhérent majeur qui sera responsable du jeune durant toute la séance Gospel, de l'arrivée au départ.

5. Activités adultes

- ♪ Seul l'atelier Gospel peut intégrer des personnes mineures. Leur intégration est conditionnée à la présence d'un adulte référent, lui-même participant à l'atelier concerné (y compris pour les trajets avant et après les ateliers, stages, concerts...).
- ♪ **Activité Gospel :** La participation aux Concerts est directement corrélée à la maîtrise du répertoire en cours et donc à la présence aux répétitions.

Le Choriste s'engage sans réserves à :

- ♪ être présent le plus souvent possible aux répétitions hebdomadaires.
- ♪ prévenir la cheffe de chœur en cas d'absence. Celle-ci pourra, en cas d'absences répétées, alerter le Bureau sur la possibilité de poursuivre l'apprentissage .
- ♪ en cas d'absence prolongée, à prévenir le bureau qui pourra, si nécessaire, remettre en question la possibilité de poursuivre une participation aux projets Chœur Gospel, par respect du groupe et des avancées réalisées.
- ♪ renseigner le planning de présence aux activités et aux manifestations, qui est mis à sa disposition, pour des raisons contractuelles et d'engagement de l'association.
- ♪ en cas d'abandon de cette activité, les adhérents perdent leur priorité pour se réinscrire sur les projets suivants.

♪ **Activité Chansons Françaises:** Un spectacle est produit tous les deux / trois ans. Il nécessite une véritable préparation impliquant un engagement important des choristes sur ces années.

Le choriste s'engage sans réserves à :

- ♪ être présent le plus souvent possible aux répétitions hebdomadaires.
- ♪ être présent sur l'ensemble des « week-ends chansons françaises » (sauf cas de force majeure)
- ♪ prévenir la cheffe de chœur en cas d'absence. Celle-ci pourra, en cas d'absences répétées, alerter le Bureau sur la possibilité de poursuivre l'apprentissage .
- ♪ ne pas s'engager dans un projet jugé similaire
- ♪ en cas d'absence prolongée, prévenir le bureau, qui étudiera la situation afin de s'assurer de la possibilité de poursuivre ce projet sans compromettre l'avancée du groupe ainsi que la mise en place des différentes mises en scène. Dans le cas contraire, le bureau se réserve le droit de mettre fin à l'activité et de rembourser au prorata du temps de présence l'adhérent.
- ♪ en cas d'abandon de cette activité, les adhérents perdent leur priorité pour se réinscrire sur les projets suivants.

♪ **Pour toutes les activités, il est strictement interdit d'utiliser à des fins promotionnelles et/ou mercantiles, les lieux de répétitions, les listes téléphoniques des adhérents, les sites Whatsapp (Chansons Françaises et Gospel), les liens réseaux ou encore de communiquer les arrangements musicaux et les mots de passe propres à l'association, à quiconque, sous peine de poursuites. Seuls les membres du bureau sont habilités à recevoir et à juger de la légitimité des demandes provenant des adhérents.**



TARIFS

Exemple de calcul :

Adhésion obligatoire : 30€ (si adhésion versée avant avril de l'année en cours)

Supplément de 10 € par personne d'une même famille (livret de famille) soit :

40€ pour 2

50 € pour 3 et plus

Cotisation (participation à l'activité) par personne :

• 110 €

• 55 € (11 - 25 ans) tarif jeune pour gospel et atelier intergénérationnel

◦ -10 % pour 2 inscriptions de la même famille (présentation du livret de famille)

◦ -20% pour 3 inscriptions

- 30% pour 4 inscriptions....

• + 35€ /personne, pour les deux activités chorales pratiquées (Gospel et chansons françaises)

• La somme totale doit être versée dès votre arrivée à l'association. (Possibilité de régler en plusieurs fois).

• La fiche et le paiement sont à remettre simultanément.

• Dates des échéances (à inscrire au dos du chèque, remise le 5 de chaque mois)

• Paiement en espèces possible uniquement les jours prévus pour les inscriptions et uniquement pour la totalité de la somme due dès l'inscription.

• Atelier du mercredi offert aux adultes adhérents.

Exemples de calcul :

• 1 adulte Gospel & 1 enfant de 5 ans :

Adhésions : 40 € / Cotisations (110 x2) -10% = 198 € / Total à payer 238 €

• 1 adulte Gospel + chansons françaises & 1 jeune de 12 ans & 1 enfant de 7 ans Adhésions : 50 € / Cotisations (110 x2 + 55) - 20% =220€ / 220+ 35 = 255 Total à payer 305 €

• 1 adulte Chansons françaises & 2 enfants 8 ans et 5 ans

Adhésion : 50 € / Cotisations (110x3) - 20 % = 264€ / Total à payer :314€

. 1 personne, 1 seule activité : Adhésion : 30 € / Cotisation : 110 € total 140 €